

### Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

#### **Union Sociale n°266 - avril 2013 p 8**

Le texte de loi sera présenté en Conseil des ministres en juin 2013. Le périmètre de la loi prévoit d'intégrer toutes les familles classiques de l'ESS ainsi que les entreprises qui veulent inscrire dans les statuts les éléments constitutifs de l'ESS.

#### **Union Sociale n°268 - juin 2013p 8**

Le texte, présenté en Conseil des ministres, doit :

- clarifier l'identité de l'ESS, notamment la finalité sociale des entreprises concernées et le non partage des bénéfices des associations non lucratives.
- soutenir la capacité d'initiatives et d'innovation des associations en faisant primer le projet associatif sur l'activité économique et en définissant mieux ce qu'est l'innovation sociale
- favoriser une meilleure coordination entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS.

### A cte III de la décentralisation

#### **Union Sociale n° 269 - août-septembre 2013 p 26**

#### **Comment intégrer le développement social dans la décentralisation ?**

JM Vanlerenberghe (Vice-président de la Commission des Affaires Sociales au Sénat) fait le parallèle entre développement économique et développement social. Pour lui, le développement social est un investissement pour l'avenir.

Pour L'UNIOPSS (également dans le n°268 p 8 « *la notion de développement social prend tout son sens en ce qu'elle vient épanouir le capital humain qui fait les territoires* »), le projet de loi a manqué l'occasion d'enrichir le rôle du Conseil Régional. Celui-ci, déjà investi du rôle du développement économique, aurait dû l'être pour le volet social. Certes, cette notion apparaît dans le projet de loi mais c'est sans définition et perspectives précises.

### Repolitiser l'action sociale

#### **Union Sociale n°266 - avril 2013 p 26**

**Bertrand Dubreuil** (Directeur de Pluriel-Formation-Recherche) et **Johan Priou** (Directeur URIOPSS Centre) veulent repolitiser l'action sociale car aujourd'hui quelques uns affirment qu'on pourrait se passer de l'action sociale et même de la protection sociale (comme les établissements d'accueil qui disent pouvoir se passer de subventions...). On pense que l'action sociale coûte cher et qu'on pourrait la mieux gérer. Mais, c'est aussi une façon de la remettre en cause car la gérer autrement sous-entend qu'elle pourrait être organisée par le marché privé. Or, ce marché suppose du profit qui coûte plus cher par définition.

Repolitiser l'action sociale, c'est lui redonner sa dimension dans la politique. En effet, aujourd'hui l'action sociale n'est que subsidiaire : elle est à côté de notre système économique et social. D'un côté, on établit des beaux principes comme dans les lois 2002, 2005, 2007 pour « favoriser la participation sociale, la citoyenneté, l'égalité des chances », et de l'autre on diminue les moyens de mettre ces beaux principes en œuvre. Les budgets deviennent si resserrés et régulés qu'en dehors des catégories d'établissements reconnus par les textes, il devient difficile de proposer des réponses innovantes et expérimentales.

D'autre part, la rationalisation de l'existant n'est plus pensée comme une possibilité d'adapter l'offre à l'évolution des besoins mais uniquement comme le croisement de contraintes budgétaires et administratives.

L'action sociale sert à répondre à des besoins spécifiques liés aux événements de la vie, pas à réparer l'injustice sociale.

Cf : [www.repolitiserlactionsociale.org](http://www.repolitiserlactionsociale.org)

### **Au sujet des contraintes administratives ...**

#### **Les normes**

#### **Action sociale et Développement social n° 178 juin-juillet 2013 p 15**

L'Association des Directeurs du Service des personnes âgées (AD-PA) voudrait rediscuter le sujet de « toutes ces normes de sécurité alimentaire, sanitaire ou incendie qui sont très coûteuses et souvent liberticides ». Elle voudrait faire le choix de l'humain au dessus des textes parfois incongrus.

### **Divers sujets**

#### **La professionnalisation des accompagnants**

Un rapport sur cette professionnalisation a été remis par Pénélope Komites au gouvernement. Il indique que le nouveau cadre d'emploi des accompagnants de jeunes handicapés devant être opérationnel en 2015 il y a urgence à préparer la transition entre les 2 puisque l'objectif est d'en finir avec le turn over des accompagnants et d'assurer la continuité du parcours des jeunes en situation de handicap.